

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE
ARRONDISSEMENT D'ANNECY
COMMUNE DE LA CLUSAZ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA CLUSAZ

SEANCE DU 30 MAI 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 30 mai à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de LA CLUSAZ dûment convoqué le 24 mai 2022 dans la Salle Yves POLLET-VILLARD sous la présidence de Monsieur Didier THEVENET, Maire

Sont présents : Didier THEVENET, Michaël DONZEL-GONET, Pascale MEROTTO, Christelle ANGELLOZ-NICOUD, David PERILLAT-AMEDEE, David AGNELLET, Nathalie AGNELLET, Cécile CHAPPAZ, Sandra DUNAND, René GALLAY, Elodie GUIDON, Jean-Luc LABORDE, Fabienne MAISTRE, Véronique POLLET-VILLARD, Antonin RUPHY

Excusé(s) : Didier COLLOMB-GROS (pouvoir à Michaël DONZEL-GONET),

Absents : Caroline DORIER, Alexandre HAMELIN, Arthur THOVEX

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 15

Nombre de conseillers représentés : 1

Nombre de conseillers votants : 15

Monsieur le Conseiller Municipal Antonin RUPHY, désigné par le Conseil, prend place au bureau en qualité de Secrétaire, fonction qu'il déclare accepter.

DELIBERATION 2022/075 COMPTE ADMINISTRATIF – EXERCICE 2021 – BUDGET PRINCIPAL

Vu l'article Article L1612-12 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le rapport de présentation du compte administratif de l'exercice 2021 joint en annexe ;

Le compte administratif présente les réalisations de l'exercice écoulé.

Monsieur le Maire présente le compte administratif de l'exercice 2021.

Le compte administratif s'équilibre comme suit :



Réalisé 2021	Section	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT EXERCICE 2021
BUDGET PRINCIPAL	FONCTIONNEMENT	13 039 732,57	13 722 632,02	682 899,45
BUDGET PRINCIPAL	INVESTISSEMENT	4 268 652,63	3 940 173,99	- 328 478,64

Il est, en outre, rappelé que le compte de gestion, adopté préalablement fait ressortir une identité d'exécution avec le compte administratif.

Après s'être vu présenter le compte administratif de l'exercice 2021, il est demandé au conseil municipal de statuer en dehors de la présence de Monsieur le Maire, qui ne prendra pas part au vote.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter à l'unanimité cette délibération.

D'APPROUVER le compte administratif de l'exercice 2021 du Budget Principal.

Non votants : 1
Didier THEVENET

Ainsi fait et délibéré aux lieu et date susdits

Suivent au registre les signatures

Fait à LA CLUSAZ, le 31 mai 2022

Le Maire,

DIDIER THEVENET

